

UNIFORMATION & VOUS

JANVIER 2014



UNIFORMATION

rassemble des entreprises et des salariés de 21 branches professionnelles :

- Acteurs du lien social et familial,
- Aide à domicile,
- Animation,
- Ateliers et chantiers d'insertion,
- Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement,
- Entreprises sociales pour l'habitat,
- Foyers et services pour jeunes travailleurs,
- Golf,
- Institutions de retraite et de prévoyance,
- Missions locales et PalO,
- Mutualité,
- Offices publics de l'habitat,
- Organisations professionnelles de l'habitat social,
- Pact,
- Pôle emploi,
- Régies de quartier,
- Régime général de Sécurité sociale,
- Régime social des indépendants,
- Sociétés coopératives d'HLM,
- Sport,
- Tourisme social et familial.



FINANCEZ
LE CIF
PAGE 2



FINANCEZ
LE PLAN DE
FORMATION
PAGE 3



FINANCEZ
LA PROFESSION-
NALISATION
PAGE 4



LES SERVICES
D'UNIFORMATION
PAGE 5



© Jean Ber

ÉDITORIAL

Uniformation est le partenaire formation (Opca, Opacif, Octa) des entreprises de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale. 47 000 entreprises adhérentes, représentant plus de 1 million de salariés, lui font confiance. En 2012, Uniformation a collecté 330 millions d'euros (dont 15 millions au titre de l'Octa) et financé près de 18 millions d'heures de formation. Ce sont 380 000 personnes qui ont ainsi bénéficié d'un stage.

Pour 2014, nous souhaitons chez Uniformation développer plus encore le service de conseil de proximité auprès de nos adhérents et poursuivre les implantations de l'OPCA sur les territoires et en particulier dans les DOM. Nous voulons renforcer l'accompagnement et le conseil auprès des salariés et des demandeurs d'emploi et développer la formation des salariés des très petites entreprises.

Ainsi, nous mettrons en ligne un site Internet dédié aux entreprises de moins de 10 salariés pour leur proposer une information et des services plus rapides et adaptés à leur profil. Nous mettrons également en test une plateforme d'appels téléphoniques auprès de ces adhérents pour les sensibiliser au lien emploi/formation, dans le cadre des emplois d'avenir et des contrats de génération.

Enfin, nous continuerons la recherche et la pérennisation des cofinancements extérieurs pour augmenter notre capacité de financement de vos projets.

Et pour poursuivre nos missions auprès de vous, nous travaillerons en 2014 à une simplification administrative qui pourrait se traduire, par exemple, par la transmission via Internet des pièces de vos dossiers et le règlement par virement bancaire.

Acteur de la formation professionnelle, Uniformation sera votre interlocuteur au fil de l'année 2014 pour vous informer des évolutions annoncées de vos obligations, de vos droits et de ceux de vos salariés, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.

Toutes les équipes d'Uniformation se joignent à moi pour vous souhaiter une chaleureuse année 2014 éclairée de projets de formations.

Thierry Dez
Directeur général d'Uniformation



Financement des formations

Faciliter l'accès des entreprises adhérentes - et notamment des plus petites - aux fonds de la formation professionnelle est l'enjeu des équipes d'Uniformation. Les nouveautés pour 2014 :

- une nouvelle offre de formations clé en mains
- le montant de la ligne de crédit pour les adhérents ayant entre 10 et 49 salariés et ayant versé 7 000 € ou plus au titre du plan de formation 2013 évolue
- de nouveaux critères d'étude des dossiers pour le CIF
- la prise en charge horaire de certaines périodes de professionnalisation

FINANCEZ LE CIF

Le congé individuel de formation permet aux salariés en CDI ou après un CDD de suivre la formation de leur choix. L'occasion d'accéder à une qualification, de se perfectionner, de changer d'activité, de s'ouvrir à la vie sociale ou à l'exercice de responsabilités associatives bénévoles. C'est la mutualisation intégrale des contributions "CIF" des entreprises qui permet de financer ce congé.

NOUVEAU : Les critères d'examen des dossiers évoluent pour 2014.

Sont prioritaires les dossiers dont :

- la formation est qualifiante (formation inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles)
- l'objectif de la formation est lié à un projet de reconversion.

Sont prioritaires les candidats :

- dont la formation visée permet d'obtenir une élévation de leur niveau initial
- les plus âgés (dans l'année civile de démarrage de la formation)

- dont la date d'antériorité du dossier (quand celui-ci est recevable) est la plus ancienne
- les plus anciens dans l'entreprise
- reconnus comme travailleurs handicapés et/ou atteints d'une maladie professionnelle
- ayant réalisé un bilan de compétences dans les 5 ans précédant la date d'entrée en formation.

Chaque dossier présenté est étudié et obtient une note, appelée score, calculée en fonction des critères ci-dessus. Tous les dossiers sont donc classés en fonction de leur score, de manière anonyme.

PLUS D'INFORMATION SUR LE CIF ET DOSSIERS À TÉLÉCHARGER SUR WWW.UNIFORMATION.FR > ESPACE SALARIÉS

Attention : Uniformation accorde une priorité aux demandes de congé individuel de formation visant à compléter une certification, un titre ou un diplôme partiellement validé par un jury de VAE (validation des acquis de l'expérience), lorsque la durée de la formation prévue aura pu être allégée de 50% par la VAE.

FINANCEZ VOTRE PLAN DE FORMATION

Le remboursement de vos actions de formation se décline selon la taille de votre entreprise et votre contribution au plan de formation 2013. Cela peut être complété par des aides et des cofinancements. Nos équipes régionales vous aident à optimiser le financement de votre plan de formation.

DEPUIS 2013, SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 10 SALARIÉS, OU UNE ENTREPRISE DE 10 À 49 SALARIÉS VERSANT MOINS DE 2 000€ AU TITRE DU PLAN DE FORMATION 2013,

vous pouvez présenter vos factures, après la réalisation des actions de formation.

Vous disposez de 2 000 € pour demander le remboursement direct, sans demande préalable, de vos actions de formation réalisées sur l'année civile en cours, dont le coût total (frais pédagogiques, rémunérations, et frais annexes)* est au maximum de 2 000€.

Dans les coulisses d'Uniformation, cela s'appelle le droit de tirage et c'est pour vous plus de souplesse, davantage d'autonomie, moins de démarches et de délai avant le départ en formation.

Attention ! Dans tous les cas, vérifiez au préalable l'imputabilité de l'action de formation (lire notre encadré ci-contre).

* dans la limite des plafonds fixés par Uniformation pour les frais pédagogiques, de restauration, d'hébergement et de transport. ** Ce pourcentage est obtenu après déduction des frais de gestion, et du prélèvement au titre du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE DE 50 SALARIÉS ET PLUS

vous pouvez disposer du solde de votre budget pour des règlements effectués au 31 octobre de l'année suivante. Après cette date, les sommes non utilisées alimenteront les fonds mutualisés de l'Opca.

NOUVEAU ! SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE DE 10 À 49 SALARIÉS VERSANT PLUS DE 7 000 € AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

vous disposez au minimum de 3 000 € et, **nouveauté pour 2014**, jusqu'à 60% ** de la contribution nette plan de formation versée au titre de l'année 2013 pour demander le remboursement direct, sans demande préalable, de vos actions de formation réalisées sur l'année civile en cours.

Dans les coulisses d'Uniformation, cela s'appelle la ligne de crédit et c'est pour vous, la possibilité de lancer des actions de formation sans démarche préalable.

JARGONNONS UN PEU : DAF ET DR



DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Vous souhaitez obtenir le financement d'une action de formation au-delà des possibilités que vous offre selon votre cas votre droit de tirage, votre ligne de crédit ou votre budget ? Saisissez en ligne, avant le démarrage de l'action, votre demande d'aide financière.

Rappelons que la prise en charge horaire d'une formation individuelle est de 40 € HT jusqu'à 70 heures, et de 25 € HT au-delà de 70 heures.



DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Vous avez effectué des dépenses de formation et souhaitez être remboursé sur votre droit de tirage, votre ligne de crédit, votre budget, ou sur l'aide financière qui vous a été accordée par Uniformation ? Saisissez en ligne votre demande de remboursement.

Pour suivre en temps réel votre ligne de crédit ou votre budget formation, si vous disposez de l'un ou de l'autre, adressez-nous sans attendre les "DR" des actions de formation déjà réalisées.

A NOTER : POUR 2013, ADRESSEZ VOS DEMANDES DE REMBOURSEMENT AVANT LE 31 JANVIER 2014.

VOTRE ENTREPRISE	VOS POSSIBILITÉS		
	Offre de formation 2013/2014	Droit de tirage / Ligne de crédit / budget formation	Demande d'aide financière
1 À 9 SALARIÉS	www.offredeformation-uniformation.fr	2 000 €* à utiliser selon vos besoins. Saisissez en ligne vos demandes de remboursement.	A saisir en ligne.
10 À 49 SALARIÉS et a versé moins de 2000 € au titre du Plan de formation	www.offredeformation-uniformation.fr	2 000 €* à utiliser selon vos besoins. Saisissez en ligne vos demandes de remboursement.	A saisir en ligne.
et a versé entre 2000 € et 7000 € au titre du Plan de formation	www.offredeformation-uniformation.fr	3 000 €* à utiliser selon vos besoins. Saisissez en ligne vos demandes de remboursement.	A saisir en ligne si vous avez utilisé, ou comptez le faire, tout votre crédit.
et a versé 7000 € ou plus au titre du Plan de formation	www.offredeformation-uniformation.fr	Nouveau 3 000 € ou 60% de votre contribution plan de formation** à utiliser selon vos besoins. Saisissez en ligne vos demandes de remboursement.	A saisir en ligne si vous avez utilisé, ou comptez le faire, tout votre crédit.
50 SALARIÉS ET PLUS	www.offredeformation-uniformation.fr	75% de votre contribution plan de formation*** à utiliser selon vos besoins. Saisissez en ligne vos demandes de remboursement.	A saisir en ligne si vous avez utilisé, ou comptez le faire, tout votre budget formation.

* Renseignez-vous auprès de votre conseiller formation pour les spécificités de branche professionnelle

** calculés sur le solde obtenu après déduction des frais de gestion et du prélèvement du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)

*** calculés sur le solde obtenu après déduction des frais de gestion, du prélèvement du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), de la contribution FIES et de la mutualisation conventionnelle dans certaines branches professionnelles.

L'OFFRE DE FORMATIONS CLÉ EN MAINS

Déjà parues : les offres de formations 2014 de l'animation et du tourisme social et familial, ainsi que les formations transverses aux métiers de l'économie sociale.

Consultez www.offredeformation-uniformation.fr, votre mini site dédié, sur le portail d'Uniformation. Son moteur de recherche vous conduira vers la formation qui vous convient, selon votre branche professionnelle, votre région, les thématiques ou les dates de sessions.

NOUVEAU : UN CATALOGUE PAPIER DES OFFRES DE FORMATION TRANSVERSES AUX MÉTIERS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE VOUS SERA ADRESSÉ DÉBUT 2014



FINANCEZ LA PROFESSIONNALISATION

Votre contribution Professionnalisation participe au développement de l'employabilité, au maintien dans l'emploi et à la sécurisation des parcours professionnels des salariés. Elle est intégralement mutualisée.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

pour l'insertion et la réinsertion professionnelle des jeunes, des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de minima sociaux. Les critères de prise en charge 2014 demeurent inchangés par rapport à 2012 :

- 9,15 € l'heure de formation, pour les publics classiques ;
- 15 € pour les publics en difficulté.

Les coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale sont pris en charge avec un plafond de 230 € par mois (345 € pour les publics en difficulté ou si le tuteur est âgé de 45 ans et plus) et par tuteur, pour une durée maximale de 6 mois, dans la limite des fonds disponibles.

La formation de tuteur est financée dans la limite de 40 heures à hauteur de 15 € par heure.

LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

pour assurer le maintien dans l'emploi ou l'évolution des salariés en CDI ou en Contrat unique d'insertion (CUI).

Nouveau : 18 € par heure, c'est le forfait horaire de prise en charge des périodes de professionnalisation de plus de 150 heures visant une qualification enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Attention ! Les périodes de professionnalisation destinées aux emplois d'avenir n'entrent pas dans ce nouveau cadre ; elles bénéficient d'un cofinancement par ailleurs (Fies).

Pour les autres, le forfait horaire de prise en charge est de 12 € par heure et les seuils de déclenchement de la prise en charge sont les mêmes qu'en 2013 :

- 35 heures pour les entreprises de moins de 250 salariés,
- 70 heures pour les entreprises de plus de 250 salariés,
- 80 heures lorsqu'il s'agit de salariés en contrat unique d'insertion.

Attention ! Pour les salariés âgés de plus de 45 ans ainsi que pour les périodes de professionnalisation mobilisées pour une démarche de validation des acquis de l'expérience ou pour un bilan de compétence, pas de seuil minimum.

Les coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale sont financés pour les titulaires de contrat unique d'insertion. La prise en charge est plafonnée à 230 € par mois et par tuteur (345 € si le tuteur est âgé de 45 ans et plus), pour une durée maximale de 6 mois, dans la limite des fonds disponibles. La formation de tuteur est financée dans la limite de 40 heures à hauteur de 15 € par heure.

LE DIF (DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION)

pour se constituer un crédit d'heures de formation, à utiliser en accord avec l'employeur.

Pas de changement par rapport à 2013, le plafond de prise en charge est de 60 €HT par heure de formation, qu'elle soit collective ou individuelle. Le seuil de déclenchement de la prise en charge est fixé à 14 heures.

LE DIF PORTABLE

pour mobiliser le crédit d'heures de DIF acquis et non utilisé dans le cadre d'un contrat de travail antérieur. Le calcul de la prise en charge forfaitaire reste identique à 2013 : 9,15 € x nombre d'heures acquises et non utilisées.

LA POE (PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI) INDIVIDUELLE

permet à un demandeur d'emploi de bénéficier d'une action de formation préalable à la prise de poste. Le forfait horaire de prise en charge versé par Uniformation en complément du financement de Pôle emploi reste inchangé par rapport à 2013 : 6 € de l'heure.

*** TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS DE LA PROFESSIONNALISATION ET LE DÉTAIL DES CRITÈRES 2014 À RETROUVER SUR WWW.UNIFORMATION.FR**

FORMATIONS : CONDITIONS D'ACCÈS ET D'IMPUTABILITÉ

→ Pour tout savoir sur les conditions d'accès aux formations, rendez-vous sur :

uniformation.fr > employeurs > dispositifs et financement.

→ Pour être financées sur les fonds de la formation professionnelle continue, les actions de formation doivent répondre à des conditions d'imputabilité fixées légalement.

Un doute ? Consultez notre site : **uniformation.fr > employeurs > ce qu'il faut savoir.**

Les services d'Uniformation

VOTRE ÉQUIPE RÉGIONALE RÉPOND À VOS QUESTIONS

Nos équipes régionales sont là pour vous aider à élaborer votre plan de formation, vous conseiller sur les différents dispositifs de formation, et les financements possibles. Elles interviennent à votre bénéfice dans le montage de projets territoriaux et la recherche de cofinancements.

Des rendez-vous en entreprise, des permanences, des réunions collectives permettant d'informer et de conseiller employeurs et salariés sont proposés sur tout le territoire.

**NOUVEAU !
INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE**

uniformation.fr

> actualités régionales

0820 205 206 (appel non surtaxé)

LE SERVICE CIF

Vous souhaitez en savoir plus sur le congé individuel de formation, suivre un dossier en cours ?

0820 209 210 (appel non surtaxé)

LE PORTAIL UNIFORMATION.FR

En vous rendant sur le site d'Uniformation, vous accédez à une information à jour sur la formation professionnelle et sur l'apprentissage, nos services, les critères de prises en charge, les offres de formation clé en mains.

Grâce à votre numéro d'adhérent (n°icom) et votre code confidentiel, consultez vos versements, vos remboursements, saisissez en ligne vos demandes de formation, inscrivez vos salariés aux offres de formation, calculez vos contributions à la formation professionnelle, déclarez votre taxe d'apprentissage, ...

"TCHATTEZ" SUR UNIFORMATION.FR

Tout savoir sur le congé individuel de formation en CDD ou CDI ? Sur les emplois d'avenir ? Nos experts métiers vous répondront en ligne lors de **rendez-vous en 2014 !**

Retrouvez les tchats des derniers mois : emplois d'avenir et CIF hors temps de travail.

À bientôt sur notre tchat !

A LA RECHERCHE DE COFINANCEMENTS

Chaque année, pour soutenir votre investissement formation, Uniformation se mobilise pour trouver des fonds supplémentaires. En 2012, 32 millions d'euros de cofinancements, sur l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle, ont été engagés pour les années 2012 et suivantes.

13,9 M€

obtenus auprès du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et du Fond Social Européen (FSE) pour l'acquisition de compétences de base (*les essentiels* chez Uniformation), la lutte contre l'illettrisme dans les DOM, le congé individuel de formation, la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) collective pour les demandeurs d'emploi.

4,2 M€

de cofinancements régionaux

14 M€

de subventions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au bénéfice de stagiaires de l'aide à domicile.

Les fonds complémentaires représentent en 2012 plus de

17% de la collecte

Plan de formation des adhérents.

INFOPARCOURS, LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

Destinée aux salariés et demandeurs d'emploi, désireux de s'informer sur les métiers couverts par Uniformation, et les parcours qui y conduisent, les formations et leurs financements (Cif, VAE, contrat de professionnalisation, ...), la plateforme traite, depuis son lancement national début mai 2012, près de 400 appels par semaine. Des informations sont également disponibles sur les dispositifs d'emploi gouvernementaux tels que les emplois d'avenir et les contrats de génération.

**NOUVEAU ! :
SON NUMÉRO CHANGE EN 2014 !**

A compter de février 2014, il faudra composer le :

0 969 322 312

UNIFORMATION EST AUSSI OCTA

Uniformation, pour la seconde année, accompagne ses adhérents dans la déclaration et l'affectation aux établissements de leur choix de la **taxe d'apprentissage** :

- déclaration en ligne simplifiée sur : **uniformation.fr** > *votre espace privé*
- assistance dédiée pour répondre aux questions et accompagner pas à pas dans la déclaration :
hotline : **01 53 02 14 75**
courriel : **collecte.taxe-apprentissage@uniformation.fr**

AU SERVICE DE VOS RESSOURCES HUMAINES

• **Vous souhaitez établir un diagnostic sur les emplois dans votre entreprise et les évolutions prévisibles de votre activité ?**

Financé à 100% par Uniformation, **Zoom rh** est destiné à accompagner la stratégie des structures adhérentes de moins de 250 salariés, en relation avec l'évolution des métiers et des compétences des salariés.

• **Vous souhaitez faire évoluer la gestion des âges dans votre entreprise ?**

Une prestation d'appui conseil vous est proposée pour vous accompagner dans le cadre des contrats de génération.

• **Vous souhaitez être accompagné dans la pérennisation des emplois d'avenir ?** Participez à une approche territoriale sectorielle et/ou multibranche professionnelle. Découvrez les leviers de la GPECT, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale. La mise en œuvre de ces prestations pour mobiliser au mieux les ressources humaines est confiée à des cabinets de conseil spécialisés.

uniformation.fr
0820 205 206 (appel non surtaxé)

UNE POLITIQUE EMPLOI ET FORMATION DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE, L'HABITAT SOCIAL ET LA PROTECTION SOCIALE : LE FIES

Chaque année, le Conseil d'administration d'Uniformation mobilise des fonds pour financer des projets qui facilitent l'accès à l'emploi, le maintien dans l'emploi ou l'évolution dans l'emploi. En 2014, sont reconduits le soutien à la lutte contre l'illettrisme ou encore l'accompagnement des parcours de formation sur les métiers en tension.

Vous avez un projet ?
0820 205 206 (appel non surtaxé)



EMPLOIS D'AVENIR

Uniformalion s'est engagé pour les emplois d'avenir et a mobilisé 30 millions d'euros en 2013 pour vous accompagner sur la formation de vos jeunes en emplois d'avenir et de vos tuteurs. Cet engagement se poursuit en 2014.

Uniformalion propose également des exemples de parcours de formation liés à vos métiers et fait la promotion des métiers de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale. Découvrez les vidéos en ligne sur la plateforme Youtube d'Uniformalion ou sur le site www.emploisdavenir-uniformalion.fr.

De nouveaux métiers : vidéos et parcours de formation possibles, seront publiés au cours du premier semestre 2014.

Fin novembre 2013, plus de 8 000 jeunes en emploi d'avenir ont été recrutés par les adhérents d'Uniformalion et 1874 d'entre eux avaient démarré un parcours de formation.

GESTION DES ÂGES ET CONTRAT DE GÉNÉRATION

Uniformalion vous accompagne en 2014. Retrouvez sur uniformalion.fr une offre de formation sur la gestion des âges et la transmission des savoirs, un outil d'auto-diagnostic pour établir une photographie de la gestion des âges, des emplois et des compétences dans votre entreprise, une prestation d'appui conseil pour les entreprises de 300 salariés pour vous aider à améliorer la gestion de vos ressources

humaines, et des outils pour appréhender et accompagner les questions d'âge au travail (en partenariat avec CIDES Chorum).

Enfin, en 2014, dans le but d'assurer le maintien dans l'emploi des jeunes ayant été embauchés en emploi d'avenir, Uniformalion va mettre en place une méthodologie pour intervenir auprès des TPE-PME dans le cadre de démarches territoriales de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

POUR TOUTE INFORMATION

appelez le

0820 205 206

(appel non surtaxé)

Ou consultez

uniformalion.fr

POUR UNE ASSISTANCE SUR LA
DECLARATION ET LE PAIEMENT
DE VOS CONTRIBUTIONS A LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
(Opcv, Opacif)
Appelez le : 01 53 02 14 98

SI VOUS ÊTES ADHÉRENT DU
PÉRIMÈTRE HABITAT ET LIEN SOCIAL
Appelez le : 01 53 02 34 34

POUR UNE ASSISTANCE
SUR LA DECLARATION ET
LE PAIEMENT DE VOTRE TAXE
D'APPRENTISSAGE (Octa)
Appelez le : 01 53 02 14 75
Ou écrivez à : collecte.tax-apprentissage@uniformalion.fr

